



**Union d'établissements et de services  
de santé du Briançonnais**

118 D route de Grenoble  
Tél. 04.92.25.32.32  
Fax. 04.92.25.31.82

05100 BRIANCON  
ubrac@fr.oleane.com

Compte-rendu de l'Assemblée Générale  
De l'UBRAC  
Du jeudi 24 mars 2011

Etaient présents ou représentés :

Mesdames et Messieurs :

Christophe BURNICHON	MONTJOY	Président
François BACH	CHANT'OURS	Trésorier
Philippe BALI	BIO ALP	Secrétaire Général
A.Marie TRAN VAN	La Meije	Vice présidente
Serge LACROIX	O.B.T.C.	Membre
Arnaud JOLY	CHANT'OURS	Membre
Christine MURGIA	MAS LES ROSEAUX	Membre
Gérard BOUCHIE	CHANT'OURS	Membre
Patrice RIEFFEL	CHANT'OURS	Membre
H.RAZZOUK	Les Acacias	Membre
P. MUSSON	Maire	Membre
Emmanuel D'ELIA	Les jeunes Pousses	Membre
Mariane WOLFF	Médecin	Membre
Jean Pierre MAGNIN	Médecin	Membre
Richard VARZINIAK	Médecin	Membre

1- Approbation du compte rendu du 11 juin 2010

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 11 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

2- Désignation des administrateurs

Les sièges de Me Anne Marie TRAN VAN, Christine MURGIA et Christophe BURNICHON sont vacants.

Le conseil d'Administration propose le renouvellement des 3 administrateurs dont le mandat vient à échéance, l'Assemblée Générale approuve cette décision.

3- Compte d'exploitation 2010, budget 2011

Mr Trinquier, qui n'a pu être présent ce jour, a fait passer les comptes de l'association.

#### En ce qui concerne les recettes :

Nous notons une augmentation des recettes concernant l'encaissement des déchets hospitaliers ainsi que la collecte, suite à l'augmentation des tarifs aux kilos de l'élimination des déchets et de la collecte auprès des établissements.

Une diminution des produits financiers est notée.

#### En ce qui concerne les dépenses :

Il y a eu une grande augmentation des charges liées au transport et l'élimination des déchets. La nouvelle société PACADEM avec qui nous avons signé une convention, n'a pas respecté celle-ci (nous facturant beaucoup plus cher le transport ainsi que l'élimination).

Après appel auprès de PACADEM, leur réponse fut que le tarif proposé ne supporte pas les frais de la collecte, soit nous continuons avec eux avec leur nouveau tarif soit ils arrêtent. N'ayant pas d'autre prestataire nous avons été dans l'obligation de continuer et cherchons pour l'année 2011 un nouveau transporteur.

Le résultat de l'année 2010 est déficitaire pour un montant de 10 601.00 € qui viendra en déduction de la réserve des fonds propres de L'UBRAC.

La CCB nous informe qu'elle ne pourra plus donner la subvention (qui nous a été octroyée depuis 2001) de 3 100.00 € pour la collecte (gratuite) auprès de pharmacie des déchets de soins remis par les particuliers. De ce fait nous serons dans l'obligation d'arrêter la collecte auprès de celle-ci ou d'étudier un tarif forfaitaire pour les pharmacies qui souhaiteraient continuer à travailler avec l'UBRAC. Sachant que les pharmacies ont l'obligation d'éliminer les déchets de soins déposer par leurs clients.

Pour l'année 2011, nous prévoyons une hausse des tarifs du transport et collecte, même si nous changeons de prestataire (la Sita), les tarifs restent élevés.

0.45 €/Kg pour la collecte,  
1.30 €/Kg pour l'élimination,  
280.00 € de cotisation pour les établissements producteurs de plus de 50 Kg par an,  
110.00 € de cotisation pour les établissements producteurs de moins de 50 Kg par an,  
45.00 € de forfait pour les producteurs libéraux.

L'Assemblée Générale approuve les comptes, les tarifs et donne quitus au bureau.

#### 4- Activité DASRI, perspectives 2011, choix du prestataire

Pour le transport des DASRI nous avons choisi PACADEM, mais les tarifs arrêtés dans la convention ne sont pas respectés, les coûts des trajets s'avèrent plus important.

Nous avons repris contact avec le groupement de commande de Digne, qui travaille dorénavant avec la Sita. Nous n'avons pas pu réintégrer le groupement de commande. Par contre, nous avons pu négocier des tarifs avec la Sita concernant le transport et l'élimination qui restent moins cher que PACADEM. La convention a été signée.

Se pose à nouveau la question d'acquérir notre propre machine pour l'élimination de nos déchets. Nous allons revoir certains fournisseurs afin de demander de nouveaux devis et voir si de nouvelles machines existent.

#### 5- Réactions suite à la mise en place de la Redevance Spéciale :

La redevance spéciale est une lourde dépense pour les établissements. Une réflexion a été menée par un centre concernant les déchets ménagers. 60 % de ceux ci sont des déchets alimentaires, d'où l'idée d'avoir un compostage qui permettrait de réduire considérablement le poids des déchets ménagers.

Se pose la question de ce que l'on fera par la suite de ce composte. L'Office du tourisme propose de se rapprocher de la station de ski pour voir si cela peut les intéresser pour l'entretien des pistes de ski.

Les membres de l'UBRAC trouvent l'idée intéressante, à voir si le coût du composteur n'est pas trop élevé, où il sera installé et comment sera régi le transport des déchets alimentaires des établissements au composteur.

#### 6- Demande de subvention pour le projet d'éducation thérapeutique

Afin de continuer notre travail sur l'éducation thérapeutique, nous préparons une demande de subvention, nous envisageons que l'UBRAC soit de nouveau porteur de ce projet, étant la seule association qui regroupe les établissements de santé, laboratoire, les cabinets médicaux.

Il faudrait mutualiser nos moyens, afin de renforcer nos compétences sur l'éducation thérapeutique dans le Briançonnais (formalisée par des protocoles), ceci serait un plus pour nos établissements (cela n'existe nulle part ailleurs de façon aussi complète). Cette formalisation permettrait de préserver notre capacité d'accueil, d'avoir « une carte de visite », un label grâce à l'éducation thérapeutique.

Enfin, nous pourrions créer un pôle de formation, lieu de stage dans le Briançonnais.

L'assemblée Générale valide l'engagement de l'UBRAC pour porter le projet de l'éducation thérapeutique.

#### 7- Questions diverses :

La mairie propose une réunion le 3 mai afin de travailler sur le projet d'un label Briançon ville santé de l'OMS (ex : défibrillateur en ville, journée mondiale sur un thème : le diabète, le sida...). Il faut essayer de mutualiser nos compétences afin de défendre nos emplois.

Le directeur de l'OBTC souhaite venir visiter les différents établissements du Briançonnais et de revoir la plaquette qu'avait réalisé l'UBRAC sur tous les centres de Briançon. L'UBRAC va réactualiser celle-ci afin de la diffuser auprès de l'Office du tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Christophe BURNICHON  
Président